



PJG le 15 avril 2020,

Monsieur le Directeur Général,

Le syndicat FO œuvre depuis le début de cette crise sanitaire (épidémie), pour que la santé des salariés reste notre priorité à tous. Pour cela nous avons demandé que le maximum de salariés restent confinés à leur domicile et ainsi qu'un minimum soient exposés en appliquant des règles bien strictes pour leur santé.

La pandémie coronavirus qui touche la France, contraint le gouvernement à prolonger la période de confinement jusqu'au 11 mai. L'énergie étant considérée comme un secteur stratégique, la pétrochimie ExxonMobil produit et continuera de produire pendant toute la période du confinement afin que la reprise de l'économie se passe au mieux. L'ensemble des salariés du groupe ExxonMobil font partie de ceux qui contribuent donc au maintien de l'activité économique de notre pays. Vous savez que cela a demandé aux salariés un énorme sacrifice personnel, face aux risques associés à cette pandémie hautement contagieuse et mortelle. Les salariés ont été d'un très grand professionnalisme, ils ont joué le jeu en termes de flexibilité et de congés, RTT, etc.

Le gouvernement ayant demandé aux entreprises le versement d'une prime exceptionnelle en récompense de ces efforts, nous demandons que les salariés ExxonMobil en soient bénéficiaires pour récompenser l'effort qu'ils ont fait pour maintenir l'activité de notre groupe pétrochimique en France.

Dans un même temps, le syndicat FO tient à vous informer de sa position sur la négociation Participation et Intéressement pour l'année 2020. Vu l'activité économique qui sera diminuée par la crise du COVID-19, le délai sera difficile à tenir pour négocier un accord qui pourrait permettre de mettre en place des indicateurs pertinents pour cette année atypique. Ces contraintes ne pourront que desservir tous les salariés, par conséquent le syndicat FO vous demande deux choses :

- **La mise en place d'un accord d'intéressement pour uniquement l'année 2020, sur un seul et unique critère « effet stocks » par exemple.**
- **Le versement d'une prime de 2000 € par salarié sur l'année 2020. Les modalités doivent être discutées en parallèle de l'accord d'intéressement.**

Le syndicat Force Ouvrière se tient à la disposition de la direction pour discuter de tous ces points.